

SPBI S.A.

GROUPE BENETEAU

Etablissement CHANTIER BENETEAU

85 – Le Poiré sur Vie



BENETEAU

**Dossier de demande d'autorisation
environnementale unique
au titre du Code de l'Environnement**

VERSION 1 Incluant les réponses aux remarques du courrier D19.0050 de la Préfecture de Vendée

Annule et remplace la version déposée en Décembre 2018

A l'exception des Annexes 4 et 17 modifiées, les Annexes du dossier initial restent applicables

Mai 2019

Signataire du dossier :

Monsieur Eric STALIN

OBJET DU PRESENT DOCUMENT

**Ce dossier de demande d'autorisation environnementale unique
est déposé par la société :
SPBI S.A.**

La personne chargée du dossier est :
Monsieur Eric GREAUD, responsable HSE pour SPBI – Groupe BENETEAU
Mail : e.greaud@bjtechnologie.com

Ce dossier a été rédigé avec le concours de : BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Elodie DESGARDIN - Consultante HSE

8, avenue Jacques Cartier - Atlantis
44 807 SAINT HERBLAIN Cedex
☎ 02 40 92 48 79 / 📠 02 40 92 07 12
Mail : elodie.desgardin@fr.bureauveritas.com

**Le présent dossier de demande d'autorisation d'environnementale unique
est constitué, instruit et prescrit en application des dispositions du chapitre unique du
titre VIII du livre 1er du Code de l'Environnement (autorisation unique)**

Le dossier de demande d'autorisation environnementale unique comprend principalement :

- **la présentation de l'établissement** avec la description des installations projetées,
- **l'étude d'incidence environnementale** dont le but est l'identification des différents rejets de l'installation, l'évaluation de ses effets sur l'environnement, et le recensement des dispositions prises pour les éviter, les réduire ou les compenser ; on trouvera, dans une partie spécifique, **le résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale**,
- **l'étude des dangers** dont le but est l'analyse des dangers présentés par l'installation, l'évaluation des conséquences sur les tiers et le recensement des dispositions prises pour limiter les probabilités d'occurrence et les effets des accidents ; on trouvera, dans une partie spécifique, **le résumé non technique de l'étude des dangers**,
- **la note de présentation non technique du projet, associée aux résumés non techniques de l'étude d'incidence environnementale et de l'étude des dangers.**

**Les renseignements consignés dans ce document émanent
de la Direction de SPBI S.A. qui en assure l'authenticité
et en assume l'entière responsabilité.**

SOMMAIRE DES PARTIES DU DOSSIER

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

**RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'INCIDENCE
ENVIRONNEMENTALE ET DE L'ETUDE DES DANGERS**

PREAMBULE

PARTIE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

PARTIE 2 : CADRE LEGISLATIF

**PARTIE 3 : DESCRIPTIF TECHNIQUE DES INSTALLATIONS ET DES
PROCEDES**

PARTIE 4 : ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

PARTIE 5 : ETUDE DES DANGERS

ANNEXES

- 1. Actes administratifs ICPE et courriers de la Préfecture de Vendée**
- 2. Note du GPIC relatif au classement des enduits colles fibrés en 2661-2**
- 3. Etude d'incidence Loi sur l'eau - article L214-1 à L 214-4 du code de l'environnement relatif à l'aménagement de la ZA de la Loge – SOGREAH pour Vendée Expansion - 2004**
- 4. Notice relative au calcul du montant des garanties financières – avril 2019**

- 5. Courrier de la Préfecture du 05/07/2018 - modification non substantielle extension Bâtiment Expéditions P1**
- 6. Dossier de plans incluant :**
 - Plan cadastral au 1/2500ème
 - Plan de masse complet 1/1000ème (rayon 35m) avec réseaux d'eaux EU et EP
 - Plan du règlement de zone du PLU : zone P4
- 7. Fiches de données de sécurité des principaux produits utilisés**
- 8. Notice technique des dispositifs de filtration des poussières sur les machines de retouche du bois – Ateliers montages**
- 9. Courrier de la Préfecture du 16/01/2018 - Dispense étude d'impact – Réf. 2017-2831_decision_signee SPBI Poire sur Vie**
- 10. Actes notariés – actes de propriété des parcelles d'exploitation SPBI Poiré sur Vie**
- 11. Convention de rejet -Commune Poiré sur vie -Autorisation de déversement eaux usées**
- 12. Notice technique des séparateurs à hydrocarbures**
- 13. Analyses EP SPBI Poiré avril 18**
- 14. Note de cadrage COV Engagement Période 2012- 2017 SPBI et bilans 2016 2017**
- 15. Rapport Enercat 2014 Etude COV Poiré sur Vie**
- 16. Rapport SOCOTEC mesures de poussières - 2017 B17-175-1- Poiré sur Vie**
- 17. Etude d'impact sonore BUREAU VERITAS mars 2019 - SPBI Poiré sur Vie**
- 18. ARF + ET - SPBI Bénéteau Décembre 2012**
- 19. BARPI - accidentologie construction de bateaux de plaisance-2008-2017**
- 20. Etudes FLUMILOG**
- 21. Protocole de sécurité des opérations de déchargement - résine vrac**
- 22. PUI et Plan ETARE**

- 23. Plans d'évacuation et d'implantation extincteurs et RIA**
- 24. Grille d'évaluation de conformité à l'arrêté du 1^{er} juin 2015- rubrique 4331
Enregistrement**

PREAMBULE : PRESENTATION DE LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE D'INSTRUCTION DU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Depuis le 1^{er} mars 2017, la procédure administrative de demande d'autorisation a en effet évolué pour les projets relevant notamment de la catégorie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime de l'autorisation.

Une procédure unique intégrée est mise en œuvre, conduisant à une décision unique (dite **autorisation environnementale**) du Préfet du Département et, rassemblant dans un même acte, outre l'autorisation IOTA ou ICPE, d'autres autorisations relevant de l'Etat, comme l'autorisation de défrichement, la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, l'autorisation au titre du code de l'énergie, etc... Le permis de construire n'est pas inclus dans l'autorisation environnementale, sauf dans le cas de projets d'éoliennes terrestres.

Les objectifs de ce dispositif sont notamment de simplifier les procédures, avec une approche intégrée par projet, et de réduire les délais d'obtention de ce titre unique à 9 mois en règle générale.

Le dossier est constitué, instruit et prescrit en application des dispositions du chapitre unique du titre VIII du livre 1er du Code de l'Environnement (autorisation unique).

Il porte sur l'ensemble des autorisations intégrées auxquelles est soumis le site : le site SPBI Poiré sur Vie est concerné par la seule procédure sur les ICPE et IOTA.

Le synoptique ci-après reprend pour mémoire l'ensemble de la procédure administrative d'autorisation.

